

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023  
Délibération n°13

L'An deux mille vingt-trois le premier juin à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-six mai s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

**Absents** :

**Procurations** : FISCHER Maryline à MOREAU Gaëlle - GRANET Alice à COQUILLAT Catherine - ADISSON Frank à BARONNAT Bernard - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi - VERNET Laurent à MOSSO Véronique

Monsieur KIRKYACHARIAN Luc a été nommé secrétaire.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES DISPOSITIFS « CONTRAT STATION 2030 » ET « SOUTIEN A LA MODERNISATION DES DOMAINES SKIABLES ALPINS » POUR LA REFECTION D'UNE PISTE DE SKI**

Madame le maire rappelle que dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Contrat stations 2030 » porté par la Région SUD-PACA, avec le concours du département des Hautes-Alpes au titre du dispositif « soutien à la modernisation des domaines skiables alpins », le conseil municipal a sollicité le 28 juin 2022 une subvention destinée à permettre la modernisation du réseau de neige de culture.

Cette demande a fait l'objet du soutien financier de la Région SUD-PACA et du département des Hautes-Alpes, qu'elle remercie chaleureusement.

Madame le maire expose qu'à la suite et dans le cadre des mêmes dispositifs, il convient que la commune sollicite à nouveau le soutien de ces deux partenaires, afin de réaliser des travaux d'optimisation et de sécurisation de la piste du « Goitreux », qui constitue le seul retour du secteur d'altitude de Puy Aillaud vers le front de neige.

Cette piste pose en effet des difficultés récurrentes de tenue du manteau neigeux et de damage, liées à son profil.

L'objectif du projet est donc de sécuriser le retour vers le front de neige depuis le secteur de Puy Aillaud.

Il est prévu à cet effet de faire réaliser des travaux de terrassement en déblais-remblais associés à une coupe de quelques arbres, afin de dévier la piste et d'améliorer sensiblement la skiabilité du secteur en améliorant la tenue du manteau neigeux et du de son damage.

Cette amélioration permettra d'améliorer les périodes d'ouverture de la remontée mécanique et des pistes du secteur de Puy Aillaud, devenues moins contraintes par l'absence de neige sur la piste du Goitreux.

Madame le maire rappelle que le coût estimatif de ces travaux est estimé à 65 000.00 € HT (78 000.00 € TTC).

Madame le maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de la région SUD-PACA dans le cadre du dispositif « contrat stations 2030 » et du Département des Hautes-Alpes dans le cadre du dispositif « Soutien à la modernisation des domaines skiables alpins », sur la base du plan de financement suivant :

Contrat station 2030 - Optimisation et sécurisation de la piste du « Goitreux »			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux de terrassement	65 000.00 €	Région SUD-PACA « Contrat station 2030 » <b>30%</b>	19 500.00 €
		Département des Hautes-Alpes « Soutien à la modernisation des domaines skiables alpins » <b>50%</b>	32 500.00 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE-PELVOUX <b>20%</b>	13 000.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>65 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 000.00 €</b>

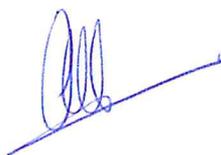
Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** le projet d'optimisation et de sécurisation de la piste du « Goitreux » ;
- **Sollicite** une subvention de 30% du montant hors-taxes des investissements auprès de la région SUD-PACA au titre du dispositif « Contrat station 2030 » ;
- **Sollicite** une subvention de 50% du montant hors-taxes des investissements auprès de du Département des Hautes-Alpes au titre du dispositif « Soutien à la modernisation des domaines skiables alpins » ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au BP 2023 de la commune de VALLOUISE-PELVOUX, budget annexe de la régie des remontées mécaniques ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**Le secrétaire de séance**  
**Monsieur KIRKYACHARIAN Luc**

